

Members are present so long as both Houses are represented; and

That a Message be sent to the House of Commons to acquaint that House accordingly.

Therefore, the motion was resolved in the affirmative.

entendre des témoignages et à en autoriser l'impression lorsque six membres du comité sont présents, à condition que les deux Chambres soient représentées; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

En conséquence, la motion est adoptée.